

VOUS POUVEZ NOUS AIDER

Grâce à l'Association, les enfants et adultes handicapés bénéficient dans les différentes structures qui les accueillent et les accompagnent, d'une qualité de vie et de travail telle qu'ils peuvent pour la plupart s'épanouir et développer leurs potentialités, voire pour certains d'entre eux rejoindre le milieu "ordinaire".

Plus de 360 personnes sont désormais prises en charge par notre Association.

C'est beaucoup, certes, mais ce n'est pas encore suffisant et nous devons continuer à créer des places, **notamment pour faire face au vieillissement des personnes handicapées, un de nos objectifs prioritaires.**

Nous comptons donc sur votre générosité, car, sans vos dons pour assurer la participation financière de l'Association aux projets présentés, les aides publiques indispensables ne pourront pas être obtenues.

Devons-nous rappeler encore que vos dons **vous donnent droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant.**

C'est au nom de toutes les personnes handicapées et de leurs familles que nous vous remercions et que nous vous adressons nos sincères salutations.

NOMPrénom

soutient votre action en faveur des personnes handicapées mentales, et vous adresse un don de :

100 € (coût réel:34 €), 150 € (coût réel:51 €), 200 € (coût réel:68€)

Par chèque à l'ordre de l'APEI « **La Maison du Phare** » ou par virement au compte de l'APEI (RIB : 30003 03900 00037264336 clé 14).

Je recevrai en début d'année..... un reçu fiscal, établi au nom et à l'adresse figurant sur le chèque.

Date :

Signature :